



SAINT-CYR-L'ÉCOLE<sup>†</sup>  
(YVELINES)

DECISION DU MAIRE N°2023/11/183 PRISE EN VERTU DE  
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2020

---

Services Techniques – Bâtiments

DL/AVP

**Objet : Contrat avec la société KID TEST relatif au contrôle des aires de jeux de la ville de Saint-Cyr-L'École.**

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

Vu le projet de contrat proposé par la société KID TEST,

Vu le Budget Communal,

Considérant l'obligation de contrôle des aires de jeux de la Commune,

Considérant la nécessité de répondre aux exigences réglementaires,

Considérant l'obligation de recourir à une société spécialisée pour ce type de prestation, la Commune ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet,

Considérant que le projet de contrat proposé par la société précitée répond aux besoins de la commune,

**D É C I D E**

**Article 1 :**

Un contrat est conclu avec la société KID TEST sise 40 Ter rue Christian Lazard, 78940 LA QUEUE LES YVELINES, pour le contrôle des aires de jeux de la Commune.

**Article 2 :**

Ce contrat est conclu, dès sa date de notification, pour une durée de quatre (4) ans ferme.

**Article 3 :**

Le montant de la prestation est de 18.600,00 euros Hors Taxes, soit 22.320,00 € Toutes Taxes Comprises.

**Article 4 :**

Les dépenses afférentes sont inscrites au Budget courant.

**Article 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à SAINT-CYR-L'ÉCOLE, le

Certifié exécutoire par publication en ligne, le :

17 NOV. 2023

Et par transmission en Préfecture des Yvelines, le :

17 NOV. 2023



**Sonia BRAU**

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par  
Sonia BRAU

Le 17 novembre 2023